



Synthèse du 12-14 du 10 février 2009

Les personnes à la marge : Quelles solutions innovantes pour ces situations d'exclusion ?

Ce 12/14 s'est intéressé aux publics à la marge, parfois peu visibles, qui ne se retrouvent pas dans les solutions d'hébergement classiques. Au public traditionnel de l'aide sociale à l'hébergement (cumul de problématiques) s'ajoutent maintenant toutes les personnes en difficulté de logement du fait de revenus insuffisants pour y accéder. Toutes ces personnes n'aspirent pas forcément au logement classique mais à des manières d'habiter différentes.

Des solutions alternatives qui posent question

Contraints ou par choix, certains se tournent vers des **solutions de logement alternatives**, qui peuvent paraître inacceptables ou inhumaines, mais qui correspondent pourtant parfois à un souhait de redevenir acteur de son propre parcours et de se réapproprier une indépendance. On retrouve ces publics dans des tentes, dans des squats, des caravanes, des camions, etc. : toutes sortes d'espaces au sein desquels les personnes se sentent un peu plus chez elles.

Un groupe de personnes, par exemple, est installé sous tentes sur les berges de l'Isère. Pourtant, si un certain nombre d'entre elles se satisfont de la solution, on ne peut pas oublier le fait qu'elles ne disposent d'aucune installation sanitaire, n'ont pas d'eau courante ni d'électricité. Alors, faut-il leur mettre à disposition ces **éléments de confort minimum**, tout en sachant que cette solution est plus que précaire voire même dangereuse (risques d'inondation) ? D'autres, comme ce groupe de jeunes qui vit dans un camion à Saint-Martin-le-Vinoux, sont demandeurs de ce type d'aménagement facilitant la vie au quotidien et ont interpellé les élus pour pouvoir obtenir une aire aménagée.

De manière générale, selon les acteurs présents au 12/14, la ville doit être pensée en prenant en compte les personnes qui vivent à la rue, en mettant à leur disposition des toilettes non payantes, des bains publics, etc et non pas en essayant de les repousser loin des centres pour cacher une réalité parfois dure à voir. Les associations privilégient « **l'aller vers** » et lorsque les personnes sont force de proposition, réfléchissent à comment faire aboutir leur projet même si celui-ci est précaire, car il peut être un premier pas vers une insertion plus durable dans un habitat plus classique. Par exemple, récemment, une collectivité locale a pris l'initiative d'installer une personne âgée sans domicile dans une caravane sur un terrain lui appartenant car cette personne ne souhaitait pas intégrer un dispositif d'hébergement classique. Pourtant, cette solution est à la **limite de la légalité**.

D'autres initiatives, comme la mise à disposition de Portakabin ou Algecco comme solution d'hébergement d'urgence pour les personnes à la rue posent également question. Suite à la semaine du développement durable, des modules en bois ont été achetés par le Relais Ozanam comme solution d'habitat démontable. Le réseau associatif reste réticent, car ce type de solution est très précaire et, dans le cas des modules en bois, ceux-ci se sont avérés ne pas être adaptés pour y vivre (pas de chauffage, peu d'isolation, résidus de poudre et de bois dans l'air, pas d'évacuation, des portes qui ne fermaient pas...). Ainsi, si l'on veut développer ce type d'**habitat démontable**, il semble nécessaire de réfléchir à des aménagements adaptés afin que la vie à l'intérieur soit possible et digne.

Des solutions nouvelles

Au niveau national, le PARSA (Plan d'accueil des sans abris) a participé à la création ou la transformation de places d'hébergement d'urgence en places de **CHRS de stabilisation**. En Isère, une cinquantaine de places de stabilisation complète la palette de l'offre d'hébergement (environ 6 000 places en 2008) pour accueillir un public très en lien avec la rue, demandeur d'un fort accompagnement social.

Au niveau local, une expérimentation est en cours pour essayer de pallier aux squats de bâtiments inoccupés qui se sont développés largement ces dernières années. Aujourd'hui, comme alternative à ce type d'occupation qui souvent pose de réels problèmes notamment en terme de sécurité, les élus de la Metro en lien avec l'EPFL¹ ont mis en place le « **prêt à usage** ». Il s'agit d'un droit d'occupation gratuit d'un bien habitable, pendant le temps de sa disponibilité, sur le stock de bâtiments acquis par l'EPFL avant travaux. L'EPFL souhaite avoir l'appui des associations pour étendre la mise à disposition de biens vacants afin qu'elles sécurisent les parcours des personnes et garantissent le rendu du bien aux échéances fixées. Le cadre légal d'opération de ce type est un double conventionnement EPFL /association et association/occupants, l'association constituant l'interface entre les occupants et l'EPFL. Ce prêt à usage a déjà été utilisé avec Un Toit pour Tous dans le cadre du dispositif Atoll et un conventionnement est en cours avec le Fournil pour le squat du Zanzibar. Toutefois, la contractualisation ne doit pas encourager les personnes à squatter avec l'espoir d'être régularisées ensuite. En effet, la mise à disposition d'établissements vacants vise à proposer une solution alternative et transitoire aux personnes dépourvues de logement et non pas à légaliser les squats. La question que l'on peut alors se poser est celle de savoir quel type de public les associations vont « cautionner ». Car si le squat constitue souvent une solution « rêvée » pour les personnes, elles peuvent parfois refuser la contractualisation. Pourtant, les bâtiments posent souvent des problèmes de sécurité pour les occupants, d'où l'intérêt de la mise à disposition et non pas d'une occupation intempestive.

Si ces solutions nouvelles viennent enrichir la gamme des solutions possibles en matière de logement des personnes à la marge, elles restent transitoires et la question de l'habitat à la sortie de ces dispositifs reste entière.

Enfin, les professionnels indiquent qu'il n'y a pas de solution unique et soulignent la nécessité de **travailler au cas par cas avec les plus exclus**.

Une remise en cause de nos propres valeurs

Les différentes situations exposées au cours de ce 12/14 ont fait débat car elles bousculent les échelles de valeur habituelles et nécessitent de **changer notre vision** de la prise en charge des personnes exclues du logement.

Pour un public exclu pour lequel seule une solution d'hébergement à faible exigence peut convenir, comment **trouver une solution intermédiaire** lui apportant un minimum de confort de vie et de contrainte tout en respectant le cadre légal ?

Il n'en reste pas moins qu'on ne peut améliorer la situation de quelqu'un contre sa volonté, tout comme on ne peut imposer aux personnes aspirant à des modes de vie différents nos propres normes. Cela suppose sans doute de **remettre en débat la notion de seuil d'exigence** à imposer aux personnes à la marge.

*CR 12/14 – février 2009
Observatoire Associatif du Logement*

¹ Etablissement Public Foncier Local